

Demande d'examen au cas par cas préclable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environner

Article R. 122-3 du code de l'environnement

ARRIVÉE

able 3 MAI 2023 Cerja

DDPP 384734 03

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :				С				l' autorit plet le :	é e	nvironnementale	N° d'enregistrement :
Edio de recepiiore.					DUS	31C1 C	.0111	pierie .			N d enlegishement.
EXPERIMENT TO	150		1500			-0-1	1 lr	ntitulé d	u p	roiet	THE RESIDENCE
Construction d'un entre	epôt	logistic	que d'ur	ie s	surface					0,0.	Superior and the American
			1 - 1		-		_	-	100		
RECEIPTED!	_	dentifi	cation	dυ	(ou de	s) m	aître	(s) d'ou	ıvra	ge ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Fersonne physiqu Nom	Je							Pré	aan		
2.2 Personne morale		\$105						110	ION		
Dénomination ou rais	son :	sociale	3		ARAY	MON	D				
Nom, prénom et quali					Jérom	e RO	DRIG	GUEZ - F	rés	ident	
habilitée à représenter	la p	ersonn	e moral	9					,		
RCS / SIRET	_									Forme juridique	SAS
3 5	2	9 4	8 4	3	4 0	0	0	3 5			
			Joig	ne	z à vo	tre d	em	ande l	'an	nexe obligatoire	n°1
3. Catégorie(s) app	lica	ble(s)	du tabl								2-2 du code de l'environnement et
				C						ndant du projet	
N° de catégorie e	t sou	ıs-caté	égorie								seuils et critères de la catégorie tres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1. Installations classée	•				Site sous le régime d'autorisation sous la rubrique 2562-1 "Chauffage et traitements						
protection de l'enviro			ماسام								fondus" et classé à déclaration et
b) Autres installations protection de l'enviro		,		s						510 (22000 m3) Lbātiment logistique	e de 6000 m² dans les limites de
à enregistrement		.,,,,,,,,,,,									00 m3) passant le seuil de la rubrique
				ı	1510 à	enre	gisti	rement			
			New III					WATER OF			
Date of the sure of		iona Za		1			_		_	ales du projet	
Doivent être annexée 4.1 Nature du projet,											tormulaire
		***									semi-finis de production au nord du
site exploité par A.RAY	MO	ND. Le	bâtime	nt	sera d'u	ine si	urfac	ce de l'o	rdre	e de 6000 m² (compi	renant cellules de stockage et
bureaux). Une mezzan conditionnement	ine d	de 200	0 m² est	t éç	galeme	nt pr	évue	e au des	sus	de la zone d'expédit	tion et accueillera la zone de
Au droit de l'emplacer	nent 'obje	t du fut et d'un	tur bátir désami	ne an	nt logis tage et	tique d'un	se t a dá	trouve l	es b	âtiments 002 et 006	qui sont aujourd'hui non occupés. ons de construction du bâtiment.
200 Bathholits forolit	ارده	, a an	Joseffi	ull	age of	u un	ง นเ	HOIRIO	, Pi	odiable dux operation	on a construction du patiment.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Dans la métropole grenobloise, les allées et venues des véhicules de transport de marchandises représentent 22% de l'ensemble des kilomètres parcourus par tous les véhicules, mais aussi 48% des émissions d'oxydes d'azote et 33 % des émissions de particules fines émises.

Afin de réduire cette pollution et d'améliorer ainsi la qualité de l'air, Grenoble-Alpes Métropoles a mis en place dès 2017 une Zone à Faibles Emissions mobilité (ZFE-m) pour les véhicules utilitaires légers et les poids lourds.

Sur ce périmètre, seuls les véhicules utilitaires et poids lourds à falbles émissions seront autorisés à circuler à horizon 2025.

C'est dans ce cadre que le groupe ARAYMOND a souhaité le déménagement de son centre logistique de GRENOBLE-TECHNISUD vers le site de SAINT-EGREVE concerné par le présent projet qui se situe hors emprise de la future ZFE.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront encadrés par un coordinateur SPS (société SOCOTEC). Le projet sera soumis à la rédaction d'un porter à connaissance à transmettre à la préfecture de l'Isère.

Les travaux consistent d'abord à la destruction et le désamiantage de deux bâtiments (002 et 006) présent sur le site A.RAYMOND.

Après destruction de ces bâtiments :

- construction d'un centre logistique d'une surface de 6000 m² au droit des bâtiments détruits,
- aménagement des voieries,
- réorganisation des entrées sorties du site (séparation des voies dédiées aux véhicules lourd et des voies dédiées aux véhicules légers)
- installation des poteaux incendies

. . . .

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le centre logistique sera exploité par une vingtaine de personne présente en 3x8 7/7 jours (hormis quelques jours fériés).

L'activité du centre logistique comporte :

- la réception des produits finis du groupe (le projet de Voreppe intègre le stockage de matières premières granulés de matières plastiques),
- le stockage temporaire sur racks,
- la préparation des commandes par picking,
- l'expédition des commandes.

La zone de stockage sera géré de manière automatique par un buffer et des chariots de manutention autonome pour du picking dans les zones de racks.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrati La décision de l'autorité environnement	tive(s) d'autorisation le projet a-t-il été o	ou sera-t-il soumis ? autorisation(s).
Le projet sera soumis à la rédaction d'un p		
4.5 Dimensions et caractéristiques du proje	let et superficie alchale de l'opération - pré	ántear las unitás da masura utilicáas
	ors caractéristiques	Valeur(s)
Superficie au sol Hauteur Volume		6000 m ² 20 m 120 000 m3
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)		
d'implantation	Coordonnées géographiques Long.	°'"_ Laf°'"_
Saint-Egrève		°'"_ Lat°'_"_ °'_"_ Lat°'_"
loig	noz è voto domando los ennovos e	-0 2 à 4
4.7 S'agit-II d'une modification/extension	Un dossier d'autorisation a é octobre 2012 suite aux rema Ce dossier a été déposé dans Saint-Egrève permettant de autre site de production et d	tant? Oul X Non Evaluation Oul X Non Eté déposé le 18 juillet 2012 et complété le 4 arques de la DREAL. Is le cadre d'une extension du site de regrouper les activités exploitées sur un d'augmenter ses capacités de production. Is autorisé à exploiter ses installations par
4.7 S'agit-II d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou c environnementale? 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement le différentes composantes de votre pro	Un dossier d'autorisation a é octobre 2012 suite aux rema Ce dossier a été déposé dans Saint-Egrève permettant de autre site de production et d Le site de Saint-Egrève a été	tant? Oui X Non Eté déposé le 18 juillet 2012 et complété le larques de la DREAL. Is le cadre d'une extension du site de regrouper les activités exploitées sur un d'augmenter ses capacités de production. I autorisé à exploiter ses installations par

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :		Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		*	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Le projet est situé à environ 250 m de l'autoroute A48 qui est classé niveau 1 selon l'arrêté n° 38-2022-04-15-00007 portant révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du département de l'Isère. Le projet est également affecté par la présence de la voie ferrée classée de niveau 2.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? Si oui, est-il prescrit ou approuvé?	×		La commune de Saint-Egrève est couverte par le Plan de Prévention des risques d'innondation de l'Isère dans la Vallée du Grésivaudan à l'aval de Grenoble approuvé le 29 août 2007. La commune de Saint-Egrève est également couverte par le Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles (hors innondation)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	×		Le site ARAYMOND est répertorié dans la base de données CASIAS sous la référence SSP4051107 (anciennement BASIAS RHA3802906) pour les activités de dépôt de liquides inflammables (D.L.I) et fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène)
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		×	

	envisagé est-li <u>suscept</u> pléter le tableau suivar		avoir l	es incidences notables suivantes ?
	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Le futur bâtiment sera raccordé aux réseaux du site pour l'AEP et les poteaux incendies
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		X	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	×		Apport de remblais d'une surface de 9580 m ²
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
Milieu nature			×	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Le site est concerné par le risque inondation. Il est situé en zone BI3 (périmètre crue historique) du PPRI de l'Isère dans la vallée du Grésivaudan à l'aval de Grenoble. Le site est situé en zone de sismicité moyenne.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Le trafic actuel est de 25 véhicules lourds et 70 véhicules légers par jour. Le projet de construction du centre logistique induira: -une augmentation du nombre de poids-lourds quotidiens: 47 éhicules/jour (+ 53%), -une modification de circulation des poids-lourds
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		La source de bruit principal du centre logistique est le trafic routier. Les nuisances sonores proviennent principalement de l'A48 situé à 250 m du site.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		×	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	×	Eclairage extérieure permettant la bonne circulation des véhicules et des personnes au droit du centre logistique
	Engendre-t-ii des rejets dans l'air ?		×	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		Les rejets liquides seront des eaux usées et des eaux pluviales. Les EU seront rejetés dans le réseau communal de Saint Egrève. Les EP seront gérées avec celles du site existant (récupération dans des buses enterrées, traitement des EP de voiries par un séparateur d'hydrocarbures puis acheminement dans les bassins d'infiltration du site).
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	*		Principalement des déchets non dangereux : -DIB -Palettes usagées -Cartons, -Papiers, -Encombrant

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		×	
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décriv			cont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou .
	Non X or oor, document	OL IGS	400,1100	
6.3 Les incide	nces du projet identifi	ées au	6.1 so	nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non 🔀 Si oui, décri	vez les	quels	

né	4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les et égatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de join ne annexe traitant de ces éléments) :	ifets idre
Vo	oir le porter à connaissance déposé en même temps que le présent document.	
	7 Auta Sugliantian (feasibatis)	
At	7. Auto-évaluation (facultatif) u regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluatio	on
	nvironnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.	
tra	u regard des caractéristiques du projet, des faibles impacts liés aux activités exploitées (principal impact : augmentation du afic routier restant cependant très limité par rapport au trafic routier environnant), nous estimons que le projet evrait être spensé d'évaluation environnementale.	!
	8. Annexes	
8	8. Annexes 1 Annexes obligatoires	
8		
8	.1 Annexes obligatoires	
	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);	
1	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le	
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
1 2	Objet Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié; Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du	X

9. Engagement et signature

Pertifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à SEGUES E LES SE

ARAYOND FRANCE SAS

Signature

1. Se l'activité de l'existing de l